

cas. Ainsi, chaque commission se trouvait composée de quarante et une différentes espèces d'hommes qui se sont vite connus les uns les autres. Tous se sont réunis autour d'une table commune dans un but commun. Ils ont communiqué leurs vues et, en peu de temps, ils sont devenus aussi intimes que nous, des deux côtés de cette Chambre.

Le français et l'anglais sont les deux langues dont nous nous sommes servis dans les débats de la Société et des commissions. Cette question a été mise sur le tapis dès le début des procédures. Dix-sept des états se trouvaient à avoir pour langue nationale l'espagnol et l'on a demandé que, puisque nous avions le français et l'anglais, pourquoi pas l'espagnol, tout aussi bien? Cette question a été débattue avec beaucoup de vigueur, mais à la fin, l'esprit dominant de la convention a résolu la difficulté; la demande de la délégation espagnole a été retirée et il a été décidé, avec l'appui de considérations pratiques, qu'il était impossible de donner à toutes les nations l'usage officiel de leur langue. Quiconque voulait parler espagnol était autorisé à le faire avec le droit de faire interpréter ses observations, et cette traduction soit anglaise, soit française, était incluse dans les archives comme si les remarques avaient été faites en anglais ou en français. Mais il s'est présenté quelque chose de merveilleux parmi les délégués de ces quarante-sept nations; c'est à peine s'il s'en est trouvé un qui ne pouvait pas s'exprimer en anglais ou en français. Il ne s'est donc plus agi que d'une affaire de double traduction: un délégué parlait-il en anglais, ses observations étaient aussitôt traduites en français, et vice versa, et chacun pouvait bénéficier des vues de l'autre. Quelle qu'ait été la longueur du temps, les affaires ont marché avec une harmonie et une rapidité étonnantes.

Me permettra-t-on de mentionner un fait qui m'a frappé tout particulièrement au sujet des délibérations de la Société? Nous formons une assemblée très courtoise dans ce nouvel édifice. Nous ne voulons rien dire de propos délibéré, qui puisse blesser un collègue. Nous faisons des compliments parfois—bien que pas très souvent j'en ai peur.

M. McMASTER: Ils ne sont pas toujours réciproques.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Non. Ce qui m'a frappé, d'un bout à l'autre des délibérations, c'est l'esprit de courtoisie qui a caractérisé les discussions de l'Assemblée. Je n'ai pas été témoin d'une

seule dispute soit en comité soit dans l'Assemblée; rien d'âpre n'était dit dans le but de blesser. Sans doute il se présentait des arguments vigoureux très vivement confirmés, mais par-dessus tout régnait un universel esprit de courtoisie. Est-ce parce que l'élément dominant dans l'Assemblée était de race latine? Quoi qu'il en soit, le fait était là.

Autre chose qui m'a frappé: de nulle part n'ont été présentées des idées plus élevées ou plus avancées que de celles des pays du Sud américain, dont la presque totalité sont membres de la Société. Certainement, en largeur et en libéralité—quelque fois allant jusqu'à un certain danger—leurs vues et leurs suggestions dépassaient celles des autres délégations présentes. Trente et une séances plénières de l'association ont eu lieu. Vingt-huit résolutions différentes ont été discutées et adoptées touchant des sujets importants et renvoyées des comités à l'Assemblée. Mais en tout les débats de l'assemblée générale se caractérisaient par un éminent degré de franchise, de plénitude, de clarté et de sérieux, n'ayant pour objet que d'arriver aux meilleures solutions possibles.

Je désire dire un mot de la situation des petites nations. Chaque délégation a dans l'Assemblée et les comités absolument les mêmes droits que toute autre. Dans la parole et au vote, le petit pays a les mêmes privilèges que les grands. Naturellement beaucoup dépend du prestige de la contrée au nom de laquelle parle le délégué; dans la discussion de certaines questions, telle puissance a plus d'influence que celle dont jouit une plus petite nation. Mais quant aux débats et au vote, les privilèges des différentes nations représentées à l'Assemblée sont identiques; c'est un idéal dont la réalisation a longtemps été poursuivie. C'est en vérité ce qui donne de la force à la Ligue; les petites nations sentent qu'elles peuvent aborder les plus grandes sur un pied d'égalité et qu'elles peuvent exercer autant d'influence que mérite la valeur de leurs opinions.

Maintenant, que se détache-t-il de cette Assemblée? D'abord, une preuve claire qu'il est possible à une Société des nations formée de la majorité des pays de la terre, et finalement de toutes les nations de la terre, de s'entendre sur des questions qui intéressent le monde et faire œuvre pratique. C'était là un forum où toute nation pouvait faire valoir ses idéals et prendre position dans une grande réunion d'internationaux. C'était là un forum en face du